



Commune d'Avully

Séance du Conseil municipal du jeudi 11 mai 2023
Procès-verbal n°309

Présent-e-s : Mme Corinne Maison (présidente)
M. Sylvain Fuser (vice-président)
M. Frédéric Bieri (secrétaire)
Mme Magali Besse Giorgi
Mme Deborah Brindley
M. Stéphane Deléchat
Mme Natacha Gonzalez
Mme Verena Jendoubi
Mme Eva Keiflin
M. Didier Maison
Mme Ana Ménétrety
Mme Nina Rime
M. Pierre Sutter

Exécutif : M. Vincent Mottet, maire
M. Cyril Baudin, adjoint
M. Pascal Dethiollaz, adjoint

Excusé-e-s : Mme Mitzi Carmona
M. Mickael Batista da Silva

Verbaliste : Mme Arlette Blattner

Ordre du jour :

1. Approbation du PV n° 308 de la séance du Conseil municipal du 6 avril 2023
2. Communications et échéancier du Bureau du Conseil municipal
3. Communications du maire et des adjoints
4. Rapport de la commission de l'Environnement du 2 mai 2023
5. Rapport de la commission des Finances du 24 avril 2023
6. Proposition du maire relative à l'approbation des comptes 2022 dans leur intégralité
7. Election des membres (président-e ; vice-président-e ; secrétaire) du Bureau du Conseil municipal pour la période du 1^{er} juin 2023 au 31 mai 2024
8. Questions orales / écrites
9. Divers

Questions du public

La présidente ouvre la séance à 19h30, en souhaitant la bienvenue aux conseillers municipaux. Elle propose de supprimer le point 4 de l'ordre du jour, le rapport de la commission de l'environnement n'ayant pas encore été transmis. Le Conseil municipal accepte cette proposition.

1. **Approbation du PV n° 308 de la séance du Conseil municipal du 6 avril 2023**

Le procès-verbal de la séance du 6 avril 2023 est approuvé à par 8 « oui » et 4 abstentions.

2. **Communications et échéancier du Bureau du Conseil municipal**

La présidente fait savoir que le Bureau du Conseil municipal a eu une discussion à propos des indemnités de certains conseillers municipaux, sous l'angle des absences.

Concernant l'échéancier du Conseil municipal, **la présidente** relève que le point concernant le Hobbyland a été enlevé, puisque les travaux sont terminés.

3. **Communications du maire et des adjoints**

M. Mottet annonce :

- que, pour faire suite à la volonté du Conseil municipal, les associations habituellement subventionnées ne reçoivent plus de courrier leur rappelant de ne pas oublier de procéder à une demande de subvention. La commune en a profité pour émettre une directive claire sur les aides, qu'elle a fait parvenir aux sociétés communales cette année. Cette directive fait dorénavant foi. Elle précise les modalités d'obtention de subvention et est accessible sur internet ou à la demande auprès de l'administration.
- que l'exécutif vient de recevoir l'information de l'ouverture d'une enquête publique pour la construction d'une nouvelle installation de communication mobile dans le cadre d'une demande d'autorisation de construire pour cet objet. Cette antenne, constituée de trois éléments entourés d'une cheminée, devrait être installée sur le toit du 52, avenue de Gennechy. La population dispose de 30 jours, soit jusqu'au 14 juin, pour faire ses observations et les transmettre au Département du territoire ou à la commune. L'exécutif n'a pas encore eu le temps d'étudier ce dossier.

M. Baudin signale que le concours hippique officiel de dressage des écuries du Courtil se tiendra le week-end prochain. Le samedi, à 15h, aura lieu l'épreuve « Commune d'Avully », sponsorisée par la commune. Ce concours s'inscrit dans l'opération des caves ouvertes qui aura également lieu ce samedi.

M. Dethiollaz informe :

- qu'un projet de déplacement de l'arrêt de bus à Eaumorte, direction Bernex, est en cours, pour des raisons de sécurité. Il est prévu de déplacer l'arrêt en direction de Bernex, au droit des stationnements face à la sortie du chemin des Tanquons, en rallongeant la zone de stationnement. La commune a donné un préavis négatif, même si elle soutient la demande de sécurisation de l'arrêt de bus : en effet, les propositions faites actuellement par l'Etat ne lui conviennent pas. L'exécutif tentera de trouver un compromis avec l'Etat.
- que le premier petit-déjeuner des entreprises s'est déroulé ce matin même : 99 invitations ont été envoyées, 12 entreprises ont participé, 2 entreprises se sont excusées et 2 autres ne sont pas venues malgré leur inscription. En résumé, 18% des entreprises ont réagi et 13% étaient présentes. En tant que conseiller municipal et détenteur d'une entreprise dans la commune, **M. Fuser** était présent au petit-déjeuner des entreprises, comme les membres de l'exécutif. Les entreprises participantes n'étaient effectivement pas nombreuses, mais un tel événement est pertinent et il se réjouit que d'autres petits déjeuners soient organisés, ce qui permet aux entrepreneurs d'avoir connaissance de façon concrète d'autres personnes de divers milieux professionnels. En tant que courtier immobilier, quand un client lui fait savoir qu'il souhaite procéder à des travaux et s'il ne connaît que des entrepreneurs ne vivant pas sur la commune, il ne pourra lui recommander que ces personnes. S'il fait la connaissance d'un menuisier, par exemple, lors d'un de ces petits-déjeuners, il aura le plaisir de recommander à son client une

personne travaillant sur la commune d'Avully. Il a d'ailleurs appris que la ferme du Sonneur, qui avait malheureusement cessé ses activités, fonctionnait à nouveau et avait réouvert avec de nouveaux horaires, soit du mercredi au samedi, de 9h à 16h. **M. Fuser** aimerait remercier l'exécutif et l'administration pour l'organisation de ce petit-déjeuner. Il se réjouit de la deuxième édition, à laquelle il espère que davantage d'entreprises prendront part. **M. Dethiollaz** estime que l'exécutif devra réfléchir à ce qui peut être changé ou amélioré pour les prochains événements. Si la commune est la locomotive des premières séances, les entreprises devraient prendre le relais dans le futur et organiser les prochains petits-déjeuners. **Mme Jendoubi** a pris part au petit-déjeuner de ce matin et a été satisfaite de cet événement. **M. Dethiollaz** a également constaté que les participants étaient contents. Tant les entrepreneurs installés sur la commune depuis de nombreuses années que les nouveaux ont eu la possibilité d'échanger entre eux. Pour **M. Mottet**, il était important d'écouter ce que les entrepreneurs avaient à dire, pour éventuellement leur apporter une aide, tout en sachant que la commune ne dispose pas d'une marge de manœuvre importante. Le portrait d'un entrepreneur pourrait être publié dans l'Echo d'Avully ou une réflexion initiée sur certains points. Puisque ce premier événement s'est bien déroulé, la commune entend bien le maintenir. **M. Fuser** relève encore que la simple existence de cet événement permet l'établissement d'une forme de réseautage, la possibilité pour les entrepreneurs d'apprendre à se connaître, de discuter et d'échanger des informations. Il est aussi possible de prévoir un apéritif en fin de journée plutôt qu'un petit-déjeuner.

4. Rapport de la commission des finances du 24 avril 2023

Les conseillers municipaux ont pris connaissance du rapport de la séance de la commission des finances du 24 avril 2023, consacrée à l'examen des comptes 2022. **M. Fuser**, président de la commission, explique qu'il a décidé de ne pas revoir point par point les comptes qui ont été présentés. Il a préféré examiner ce qui ressortait principalement de ces comptes, ce qui a permis d'avoir une discussion ouverte, moins formelle que d'habitude, mais pas moins constructive. L'exécutif et le secrétaire général ont donné de nombreuses réponses intéressantes. Il aimerait encore une fois relever que les résultats de cette année sont exceptionnels. Il remercie **M. Gandolfo** pour l'excellente préparation des documents mis à disposition des commissaires et pour ses explications claires et précises. **M. Fuser** rappelle enfin que les membres de la commission ont proposé, par 6 voix « pour » et 1 abstention, d'approuver les comptes 2022. **M. Sutter** a beaucoup apprécié la manière dont s'est déroulée la séance. Il a appris beaucoup de choses, notamment les problèmes que l'exécutif rencontre.

5. Proposition du maire relative à l'approbation des comptes 2022 dans leur intégralité

Vu que, conformément à l'art. 30 alinéa 1 lettres d et f LAC, le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels de la commune dans leur intégralité ainsi que sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir,

vu que l'art. 19 RAC précise que les comptes annuels se composent du bilan, du compte de résultats, du compte des investissements, du tableau des flux de trésorerie, et de l'annexe (dont le contenu est listé à l'art. 28 RAC),

vu que l'organe de révision recommande l'approbation des comptes 2022 dans son rapport qui a été transmis au Conseil municipal,

vu le rapport de la commission des finances du 24 avril 2023,

vu les articles 30, al. 1, lettres d et f, et 107 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que l'article 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017,

sur proposition du maire,

le Conseil municipal décide

1. *D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2022 dans leur intégralité, comptes annexés à la présente délibération.*
2. *D'approuver le compte de résultats 2022 pour un montant de Frs 5'338'263.49 aux charges et de Frs 10'135'742.69 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à Frs 4'797'479.20. Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante :*
 - a. *résultat opérationnel de Frs 4'851'709.20*
 - b. *résultat extraordinaire de Frs - 54'230.00*

3. D'approuver le compte des investissements 2022 pour un montant de Frs 61'458.10 aux dépenses et de Frs 7'000.- aux recettes, les investissements nets s'élevant à Frs 54'458.10.
4. D'approuver le bilan au 31 décembre 2022, totalisant à l'actif et au passif un montant de Frs 51'322'586.81.
5. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2022 pour un montant total de Frs 352'575.28 dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération.
6. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

Par 12 voix pour (unanimité des membres présents), cette proposition est acceptée.

6. Election des membres (président-e ; vice-président-e ; secrétaire) du Bureau du Conseil municipal pour la période du 1^{er} juin 2023 au 31 mai 2024

La candidature de **M. Fuser** est proposée pour le poste de président du Conseil municipal : par 11 voix pour, 1 abstention et 0 contre, **M. Fuser** est élu président du Conseil municipal pour la période du 1^{er} juin 2023 au 31 mai 2024.

La candidature de **Mme Maison** est proposée pour le poste de vice-présidente du Conseil municipal : à l'unanimité des membres présents, **Mme Maison** est élue vice-présidente du Conseil municipal pour la période du 1^{er} juin au 31 mai 2024.

La candidature de **Mme Brindley** est proposée pour le poste de secrétaire du Conseil municipal : par 11 voix pour, 1 abstention et 0 contre, **Mme Brindley** est élue secrétaire du Conseil municipal pour la période du 1^{er} juin 2023 au 31 mai 2024.

Les nouveaux élus sont applaudis par l'ensemble du Conseil municipal.

7. Questions orales / écrites

Aucune question écrite n'a été reçue.

Mme Besse Giorgi demande s'il est prévu de nettoyer les graffitis sur la fontaine de la route d'Avully. **M. Mottet** fait savoir qu'une entreprise a déjà été contactée et interviendra prochainement. Le bâtiment des SIG, à l'entrée du village, a déjà été repeint.

8. Divers

Eclairage public

Suite à la suppression de l'éclairage public sur le haut de la commune, mise en œuvre par l'exécutif, **M. Fuser** aimerait savoir ce qu'il est prévu de réaliser sur d'autres emplacements du village, notamment sur la route d'Epeisses et l'avenue de Gennecy et quand ces opérations seront réalisées. **M. Dethiollaz** précise que toutes les zones qui pouvaient faire l'objet d'une diminution de l'éclairage public ont été modifiées. La route d'Epeisses et l'avenue de Gennecy ne peuvent pas bénéficier d'une suppression de l'éclairage public, car les candélabres au-dessus des passages-piétons doivent rester allumés toute la nuit, il s'agit d'une obligation légale. Les SIG cherchent une solution la moins coûteuse possible à proposer à la commune. L'exécutif ne dispose pas d'un agenda précis pour les modifications concernant l'éclairage public, mais il suit régulièrement leur mise en œuvre. L'exécutif a également demandé une analyse de tous les éclairages de la commune, afin de déterminer ce qui peut être entrepris et sur quelles interventions il est possible d'économiser. L'exécutif ne souhaite pas, à l'heure actuelle, choisir la solution de « facilité », qui consisterait à remplacer tous les mâts d'éclairage par des mâts programmés, même si cette solution permettrait d'intervenir sur chacun d'entre eux. Dans la tendance actuelle, le Canton a opté pour l'extinction de certaines routes cantonales dans le but de procéder à des tests. Si ces tests étaient concluants, les éclairages pourraient être supprimés. Plutôt que d'investir dans des nouveaux mâts d'éclairage, qui pourraient, à moyen ou long terme, être enlevés, l'exécutif essaie de trouver la meilleure solution possible pour la commune, pour les finances et pour l'environnement, tout en gardant à l'esprit que le but premier est de diminuer l'éclairage public. **M. Fuser** souligne que le but de sa question n'est pas de mettre l'exécutif sous pression ou de l'obliger à quoi que ce soit. Si l'objectif n'est pas de remplacer

aujourd'hui l'ensemble des candélabres, pourrait-il être envisageable d'installer des candélabres programmés au-dessus des passages-piétons pour les maintenir allumés, tout en demandant aux SIG d'éteindre tous les autres ? Par ailleurs, est-il prévu d'aborder cette question en commission de l'environnement afin d'aller dans le sens souhaité par la motion sur l'éclairage public votée par le Conseil municipal ? **M. Dethiollaz** explique qu'il ne s'agit pas simplement d'ajouter un mât d'éclairage au-dessus des passages-piétons. Il précise que la commune dispose actuellement de deux possibilités : soit tous les mâts d'éclairage sont changés afin d'être programmés et alimentés à la demande, soit certains sont retirés du câblage. Aujourd'hui, les mâts d'éclairage de la route d'Epeisses sont branchés tous ensemble. Si on arrête d'alimenter un seul d'entre eux, tous les mâts seront éteints. Il n'est pas possible d'avoir certains candélabres qui restent allumés et d'autres pas, car il faudrait modifier les lignes de câblage, ce qui a un coût plus important que de changer les mâts. Il faudra trouver une solution qui conviendra à la législation en vigueur et répondra à la motion votée par le Conseil municipal.

Limitation de la vitesse à 30 km/h dans le village

M. Fuser rappelle que, depuis de nombreuses années, le souhait avait été émis de voir adopter une limitation de vitesse à 30 km/h dans le village – il ne parle pas d'une zone à 30 km/h -, qui permettrait de supprimer certains passages-piétons. Jusqu'à quel point l'exécutif a-t-il avancé dans la discussion avec l'Office fédéral des routes ? **M. Dethiollaz** répond que la discussion a été relancée il y a quelques semaines. Cette limitation à 30 km/h doit faire l'objet d'un arrêté de circulation dans la Feuille d'Avis Officielle. La limitation à 30 km/h change les distances de visibilité, mais ne change pas l'éclairage des passages-piétons, pour faire le lien avec le sujet précédent. Que la limitation de vitesse soit fixée à 30, 60 ou 80 km/h, le passage-piétons doit en effet rester éclairé.

Séances du Conseil municipal

Lors d'une discussion au petit-déjeuner des entreprises de ce matin, l'un des participants a fait remarquer à **M. Fuser** que les séances du Conseil municipal ne figuraient plus dans l'Echo d'Avully. Elles se trouvent uniquement sur le site internet de la commune. S'agit-il d'une volonté ou d'une erreur ? **M. Dethiollaz** confirme que les dates des séances du Conseil municipal figurent sur le site internet de la commune et également, au pilier public. Il prend cependant note de la remarque de **M. Fuser**.

La séance est levée à 20h.

Questions du public

La Présidente

Le Secrétaire